

**Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU
en date du Mercredi 09 Avril 2014**

La séance est ouverte à 20 heures 38 minutes sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe PAGEOT.

Sont présents: Jean Philippe PAGEOT, Isabelle GRISET, Eric LAFAURIE, Jocelyne AUDRAN MAURY, Patrick LAVILLE, Jean DELVERT, Lionel CHABREYRIE, Hervé CLEDEL, Laurence GOURSAT, Jean-Paul CAMPASTIE, Nicole CREMOUX.

Absents excusés: néant

11 membres sont présents.

Secrétaire de séance : Jean DELVERT.

Laurence GOURSAT donne lecture du compte rendu de la séance du dimanche 30 mars 2014, lequel est approuvé.

Ordre du jour :

Délibérations :

- Vote des trois taxes fiscales pour 2014.
 - Vote des indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes.
 - Désignation des délégués titulaires et suppléants auprès de la Fédération Départementale d'Electricité du Lot.
 - Désignation des délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau potable de la région de Martel.
 - Désignation des délégués titulaire et suppléant auprès du Syndicat Mixte AGEDI.
 - Désignation des délégués auprès du Comité National d'Action Sociale.
 - Désignation d'un Conseiller Défense.
- Désignation des délégués titulaires et suppléants au Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne (commission de bassin et commission transversale SCOT).

Questions diverses :

- Détermination des différentes commissions communales et désignation des membres.
Débat d'orientation budgétaire en vue de la préparation des budgets primitifs transport et commune 2014.

Nous passons à l'ORDRE DU JOUR :

1 / Délibération : Vote des trois taxes fiscales pour 2014

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2014 de la commune, le conseil est appelé à se prononcer sur les taux d'imposition applicables sur le territoire communal par la collectivité.

Il est proposé de maintenir les taux actuels à savoir :

Taxe d'habitation: 6.10%

Foncier bâti: 15.87%

Foncier non bâti: 126.24%

Après en avoir débattu, le conseil décide de ne pas augmenter ces taux et les approuve.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal par 11 voix pour; 0 voix contre et 0 abstention.

2 / Délibération : Vote des indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes

Considérant que le Code Général de Collectivités Territoriales encadre les indemnités qu'il est possible d'allouer aux élus locaux pour leurs fonctions, il est proposé d'appliquer les taux suivants exprimés en pourcentage de l'indice 1015 brut de la fonction publique, conformément au barème fixé par ledit code :

- maire : 17,00%.

- adjoints : 6,60%.

Après en avoir débattu, le conseil décide :

- de fixer à 17,00% de l'indice brut 1015 l'indemnité de fonction accordée à Monsieur Jean-Philippe PAGEOT, maire de la commune
- de fixer à 6.60% de l'indice brut 1015 l'indemnité de fonction accordée Hervé CLEDEL 1^{er} adjoint au maire ; Jean DELVERT 2^{ème} adjoint et Isabelle GRISET 3^{ème} adjointe.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif et une dotation annuelle de l'Etat dite « élu local » est perçue à ce titre par la collectivité afin de subvenir en partie à cette dépense.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal par 7 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions.

3 / Délibération : Désignation des délégués titulaires et suppléants auprès de la Fédération Départementale d'Electricité du Lot :

Mr. le Maire expose aux conseillers la nécessité de désigner les délégués du Conseil Municipal appelés à représenter la commune à la Fédération Départementale d'Energies du Lot qui, conformément à l'article cinq des statuts de ce syndicat, sont au nombre de deux titulaires et de deux suppléants.

Les modalités et conditions de ces désignations sont exposées au conseil.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal décide de désigner en tant que délégués à la Fédération Départementale d'Energies du Lot :

Délégués titulaires :

- Mr. Jean Philippe PAGEOT
- Mr. Jean DELVERT

Délégués suppléants :

- Mr. Patrick LAVILLE
- M. Jean Paul CAMPASTIE

Délibération adoptée par le Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

4 / Délibération : Désignation des délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau potable de la région de Martel

Mr. le Maire expose aux conseillers la nécessité de désigner les délégués du Conseil Municipal appelés à représenter la commune au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de Martel

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de désigner en tant que délégués :

- Mr. Jean Philippe PAGEOT
- Mr. Jean DELVERT

Délibération adoptée par le Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

5/ Délibération : Désignation des délégués titulaire et suppléant auprès du Syndicat Mixte AGEDI

Mr le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Intercommunal AGEDI, de désigner le délégué au Syndicat.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal décide de désigner en tant que délégués :

Délégué titulaire :

- Mme Isabelle GRISET

Délégué suppléant :

- Mme Jocelyne AUDRAN MAURY

Délibération adoptée par le Conseil Municipal par 11 voix pour ; 0 voix contre et 0 abstention.

6/ Délibération : Désignation des délégués auprès du Comité National d'Action Sociale

Monsieur le Maire expose au conseil que suite au renouvellement de l'assemblée délibérante il convient de procéder à la désignation des référents CNAS au sein de la mairie.
Le délégué élu assurera également les fonctions de correspondant au sein de la collectivité.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal décide de désigner en tant que délégués :

Délégué élu :

- Mme Isabelle GRISET

Délégué agent:

- Mme Julie CHAMBERLIN

Délibération adoptée par le Conseil Municipal par 11 voix pour ; 0 voix contre et 0 abstention.

7/ Délibération : Désignation d'un Correspondant Défense

Mr le Maire expose au conseil que suite au renouvellement de l'assemblée délibérante il convient de procéder à la désignation du Correspondant Défense.

Il sera amené à être en relation avec les autorités civiles et militaires du département et de la région. En tant que représentant de leur commune, il doit nécessairement remplir un mandat électif.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal décide de désigner à cette fonction Mr Jean Paul CAMPASTIE.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal par 11 voix pour ; 0 voix contre et 0 abstention.

8/ Délibération : Désignation des délégués titulaires et suppléants au Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne (commission de bassin et commission transversale SCOT)

Mr le Maire expose au conseil que suite au renouvellement de l'assemblée délibérante il convient de procéder à la désignation des délégués communaux auprès du SMPVD.

Par arrêté de la Préfecture du Lot du 21 décembre 2012 le Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne créé sur le Nord du département regroupe les 3 entités suivantes :

- l'Association pour le Développement de la Vallée de la Dordogne (ADVD)
- le Syndicat Mixte Touristique de la Vallée de la Dordogne (SMTVD)

Et le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion de l'Eau et de l'Espace (SYMAGE²)

Les différentes commissions de travail et leur composition sont présentées et notamment celles constituées directement d'élus municipaux représentant chaque collectivité.

Sont donc concernées par une désignation ce jour au sein de la commune les commissions :

- « Bassin Dordogne » au pôle eau et environnement
- «transversale SCOT » au pôle planification et urbanisme

Après en avoir débattu le Conseil Municipal décide de désigner en tant que délégués :

1/ à la commission « Bassin Dordogne »

Délégué titulaire :

Mr. Eric LAFAURIE

Délégué suppléant:

Mr. Lionel CHABREYRIE

2/ à la commission transversale « SCOT »

Délégué titulaire :

Mr. Jean Philippe PAGEOT

Délégué suppléant:

Mr. Hervé CLEDEL

Délibération adoptée par le Conseil Municipal par 11 voix pour ; 0 voix contre et 0 abstention.

QUESTIONS DIVERSES :

- Détermination des différentes commissions communales et désignation des membres

Voirie : Responsable : Hervé CLEDEL, membres : Eric LAFBURIE, Jocelyne AUDRAN MAURY, Patrick LAVILLE, Jean DELVERT, Lionel CHABREYRIE, Jean-Paul CAMPASTIE, Nicole CREMOUX

Bâtiments communaux : Jean Philippe PAGEOT, Eric LAFBURIE, Patrick LAVILLE, Jocelyne AUDRAN MAURY, Laurence GOURSAT.

Ecole : Jean Philippe PAGEOT, Lionel CHABREYRIE, Laurence GOURSAT.

Aide sociale : Jean Philippe PAGEOT, Isabelle GRISET, Nicole CREMOUX.

Associations : Jean Philippe PAGEOT, Isabelle GRISET, Eric LAFBURIE, Jocelyne AUDRAN MAURY, Patrick LAVILLE, Jean DELVERT, Lionel CHABREYRIE, Hervé CLEDEL, Laurence GOURSAT, Jean-Paul CAMPASTIE, Nicole CREMOUX.

Communication : Jean Philippe PAGEOT, Isabelle GRISET, Eric LAFBURIE, Jocelyne AUDRAN MAURY, Lionel CHABREYRIE.

Urbanisme : Jean Philippe PAGEOT, Isabelle GRISET, Eric LAFBURIE, Jocelyne AUDRAN MAURY, Patrick LAVILLE, Jean DELVERT, Lionel CHABREYRIE, Hervé CLEDEL, Laurence GOURSAT, Jean-Paul CAMPASTIE, Nicole CREMOUX.

Finances, Impôts : Jean Philippe PAGEOT, Isabelle GRISET, Jocelyne AUDRAN MAURY, Jean DELVERT, Hervé CLEDEL, Nicole CREMOUX.

Salle des fêtes : Jean Philippe PAGEOT, Isabelle GRISET, Jocelyne AUDRAN MAURY, Jean DELVERT.

Relations avec le personnel : Jean Philippe PAGEOT, Eric LAFBURIE, Laurence GOURSAT.

Achat divers : Jean Philippe PAGEOT, Eric LAFBURIE, Laurence GOURSAT.

- Débat d'orientation budgétaire en vue de la préparation des budgets primitifs transport et commune 2014.

Une somme de 12.000€ est provisionnée pour un achat éventuel de terrain en face du multiservice.

Pour l'année 2014, il sera procédé à la consolidation de nos finances, même si elles sont saines. Nous sommes dans l'attente de la réception des subventions et de la récupération de TVA du multiservice.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Monsieur le Maire à 22 h 45 mn.

En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.